

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

|  |   |
|--|---|
| <b>NOM DU PRODUIT</b>                            | <b>JB ACTIVELY MANAGED CERTIFICATE ON THE ITS GLOBAL FIXED INCOME STRATEGY</b>  |
| <b>IDENTIFICATEURS DE PRODUIT</b>                | Code ISIN : CH0330295699; Valeur : 33029569   |
| <b>INITIATEUR PRIIP</b>                          | Banque Julius Baer & Cie. SA, Succursale de Guernesey ("Julius Baer") ( <a href="https://derivatives.juliusbaer.com/en/home">https://derivatives.juliusbaer.com/en/home</a> )<br>Appelez le +41 (0) 58 888 8181 pour plus d'informations. L'initiateur PRIIP fait partie du Julius Baer Group.  |
| <b>AUTORITÉ COMPÉTENTE DE L'INITIATEUR PRIIP</b> | Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) - La FINMA n'est pas considérée comme une autorité de surveillance compétente au sens du Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, la Suisse ne faisant pas partie de l'UE. |
| <b>DATE ET HEURE DE PRODUCTION</b>               | 12 février 2024 11:03:09 Heure d'Europe centrale  |

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

## 1. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**TYPE :** Billets régis par le droit suisse.

**DURÉE :** La durée de ce produit se termine à la Date de Remboursement Final, sauf si le produit a déjà été résilié ou remboursé.

**OBJECTIFS :** Les Actively Managed Certificates (AMC) sont des certificats tracker liés à un Panier activement géré promu par l'initiateur et géré soit par l'initiateur, soit par un tiers (à savoir un Conseiller en investissement). Les AMC s'adressent principalement aux investisseurs qui s'attendent à ce que la valeur du Panier augmente tout au long de la durée de vie de ces produits. Le sous-jacent est un Panier activement géré. Les AMC vous permettent de bénéficier d'une participation illimitée à toute performance positive du Panier. Par conséquent, si le Panier se comporte positivement, un investissement dans le produit reflète directement la performance positive du Panier. De la même manière, si le Panier se comporte négativement, un investissement dans les produits reflète directement la performance négative du Panier. Par conséquent, le risque associé à un investissement dans le produit est comparable au risque associé à un investissement direct dans les sous-jacents, et une perte totale ou substantielle du montant investi dans les produits est possible, bien qu'elle soit limitée au montant investi.

**SOUS-JACENT :** Le sous-jacent est un Panier représentant un portefeuille activement géré composé de divers produits d'investissement, qui est géré de manière discrétionnaire pendant la durée de vie des produits par le Conseiller en investissement référent. Sur demande, l'initiateur vous communiquera la composition du sous-jacent, le référent pour la gestion d'investissement, la stratégie de placement, les directives d'investissement, les règles de diversification et l'univers de placement.

**ÉMETTEUR DE L'OPTION D'ACHAT :** Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, lors de toute Date d'achat, l'initiateur peut exercer son droit de rachat des produits, le dernier jour de négociation du mois sous réserve d'un préavis de 35 jours, en totalité mais non pas en partie, à la Date de remboursement final applicable au Montant du remboursement final par Produit en signifiant aux détenteurs ladite levée de l'option à cette Date d'achat ou avant à condition toutefois que les produits en circulation faisant l'objet de la levée d'une Option de vente au porteur avant ladite Date d'achat soient exclus.

**L'OPTION DE VENTE AU PORTEUR :** Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, lors de toute Date d'exercice d'une option de vente, le Détenteur de tout produit peut exercer, le dernier jour de négociation du mois sous réserve d'un préavis de 370 jours, son droit d'exiger de l'initiateur qu'il rembourse ce produit à la Date de remboursement final applicable à hauteur du Montant du remboursement final, en remettant un Avis de levée de l'option à l'Agent payeur au plus tard à ladite Date d'exercice de l'option de vente.

**MARCHÉ SECONDAIRE :** L'initiateur ne peut pas donner de garanties quant à la façon dont les certificats se négocieront sur le marché secondaire ni quant à la liquidité ou à l'illiquidité de ce marché. Du fait de la composition du Panier et de la possible liquidité restreinte de ses composants, les investisseurs doivent également avoir conscience que le risque d'écart est accru par rapport à d'autres produits structurés. Cela signifie que, pendant la durée de vie du produit, les cours acheteurs et vendeurs peuvent considérablement varier.

**PRODUIT NET :** Le Promoteur (ré)investit tout rendement net (après déduction des retenues d'impôt éventuelles) dans les actifs correspondants. Si le nouvel investissement est en contradiction avec les directives d'investissement, le Conseiller prend la décision d'investissement ou de réinvestissement.

**REMBOURSEMENT FINAL :** Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, lors du Remboursement final du produit à la Date de remboursement final, vous recevrez un montant en espèces égal à la Valeur de stratégie moins les Frais récurrents accumulés à la Date d'évaluation finale (Fixing final).

Les conditions du produit stipulent par ailleurs que, en cas de survenue d'événements extraordinaires, des ajustements pourront être apportés au produit et que Julius Baer peut résilier le produit de manière anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions du produit et concernent principalement les sous-jacents, le produit et l'initiateur du produit. Par conséquent, les investisseurs doivent être prêts à subir une perte partielle ou totale de leurs investissements.

|  |  |
|--|--|
| <b>Valeur nominale</b>                         | USD 100,00   |
| <b>Devise d'émission</b>                       | USD  |
| <b>Prix d'émission</b>                         | USD 100,00   |
| <b>Devise de règlement</b>                     | USD  |
| <b>Niveau initial</b>                          | Par rapport à chaque sous-jacent, le prix d'achat net moyen.   |
| <b>Type de règlement</b>                       | Règlement en nominal   |
| <b>Date du fixing initial</b>                  | 08 août 2018   |
| <b>Date d'émission</b>                         | 15 août 2018   |
| <b>Date d'évaluation finale (Fixing final)</b> | La Date d'achat ou la Date de vente concernée, le cas échéant.   |
| <b>Date de remboursement final</b>             | Pour chaque produit, 5 jours ouvrables après la Date d'achat à laquelle l'initiateur a exercé son Option d'achat d'émetteur; ou la Date de vente à laquelle le détenteur d'un tel produit a exercé son Option de vente au porteur. |
| <b>Sponsor</b>                                 | Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich  |
| <b>Agent de Paiement</b>                       | Banque Julius Baer & Co. Ltd., Zurich et l'un quelconque de ses agents ou autre personne agissant pour le compte dudit Agent payeur ainsi que tout successeur éventuel désigné par l'initiateur.                                   |
| <b>Conseiller de l'investissement:</b>         | fourni sur demande   |

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| <b>Date(s) de vente</b>          | Tout jour ouvrable à compter de la Date d'émission et avant la Date d'achat à laquelle l'initiateur exerce l'Option d'achat de l'émetteur, sous réserve d'un préavis de 370 jours au dernier jour de négociation du mois.   |
| <b>Date(s) d'achat</b>           | Tout jour ouvrable à compter de la Date d'émission, sous réserve d'un préavis de 35 jours mois au dernier jour de négociation du mois.  |
| <b>Avis de levée de l'option</b> | En ce qui concerne tous produit(s), une communication sous une forme jugée satisfaisante par l'Agent de paiement exerçant l'Option de vente au porteur à l'égard de ce(s) produit(s).   |
| <b>Valeur de stratégie</b>       | La valeur du sous-jacent, déterminée par la somme des valeurs de chacun des actifs contenus dans le sous-jacent à un instant t (y compris la composante en espèces exprimée dans la Devise d'émission), converties dans la Devise d'émission au(x) taux de change alors en vigueur. |
| <b>Frais récurrents</b>          | Les Frais d'administration et les Frais de conseil (les « Frais récurrents ») sont calculés et déduits quotidiennement de la Valeur de la stratégie.  |
| <b>Panier</b>                    | le Panier des sous-jacents tel que défini par le Conseiller en investissement.  |
| <b>Produit net</b>               | réinvesti   |

**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS**

Le produit est destiné à être proposé aux investisseurs particuliers qui remplissent l'ensemble des critères ci-dessous :

- Avoir des connaissances et une expérience suffisantes et une compréhension approfondie du produit, de son marché et de ses risques spécifiques, soit indépendamment soit par le biais de conseils professionnels;
- Être en mesure de supporter, le cas échéant, la perte totale de son investissement;
- Viser un horizon d'investissement à moyen ou long terme;
- Rechercher un revenu, tabler sur une évolution du sous-jacent qui génère un rendement favorable;
- Être prêt à accepter, en vue d'atteindre des rendements potentiels, un niveau de risque conforme à l'indicateur de risque sommaire présenté ci-dessous.

**2. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**

**INDICATEURS DE RISQUE**



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut varier considérablement si vous optez pour une sortie anticipée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre votre produit facilement, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de Julius Baer de vous payer.

Julius Baer a classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Julius Baer à vous payer en soit affectée.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce produit, vous serez exposé au risque de change, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur décrit ci-dessus.**

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché futurs, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si Julius Baer n'est pas en mesure de vous payer votre dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

**SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution du marché à l'avenir. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles d'après les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

**Période de détention recommandée: 5 ans**

| Exemple d'investissement: USD 10 000 |   | Si vous sortez après 1 an      | Si vous sortez après 5 ans     |
|--------------------------------------|---|--------------------------------|--------------------------------|
| <b>Minimum</b>                       | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.                           |                                |                                |
| <b>Tensions</b>                      | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal | <b>USD 6 270,00</b><br>-37,30% | <b>USD 4 700,00</b><br>-14,00% |
| <b>Défavorable</b>                   | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal | <b>USD 7 610,00</b><br>-23,90% | <b>USD 8 720,00</b><br>-2,70%  |
| <b>Intermédiaire</b>                 | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal | <b>USD 10 430,00</b><br>4,30%  | <b>USD 12 360,00</b><br>4,30%  |
| <b>Favorable</b>                     | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b><br>Rendement annuel moyen / perte annuelle moyenne sur le montant nominal | <b>USD 13 770,00</b><br>37,70% | <b>USD 16 530,00</b><br>10,60% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les scénarios ci-dessus sont des résultats possibles qui ont été calculés sur la base de simulations. En cas de remboursement anticipé, la simulation suppose qu'aucun réinvestissement n'est effectué.

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et pourriez subir des coûts supplémentaires.

**3. QUE SE PASSE-T-IL SI JULIUS BAER N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Vous êtes exposé au risque que Julius Baer ne soit pas en mesure de remplir ses obligations en lien avec le produit, par exemple en cas de faillite ou d'une directive officielle de résolution. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur du produit et pourrait vous faire perdre une partie ou la totalité de votre investissement dans le produit. Le produit n'est pas un dépôt et n'est donc pas couvert par un mécanisme de garantie des dépôts.

**4. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**COÛTS AU FIL DU TEMPS**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- USD 10 000 sont investis

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 5 ans |
|---------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Coûts totaux                    | USD 0                     | USD 0                      |
| Incidence des coûts annuels (*) | 0,0% chaque année         | 0,0% chaque année          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,30% avant déduction des coûts et de 4,30% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

**COMPOSITION DES COÛTS**

|   |  | <b>Si vous sortez après 1 an</b> |
|---|--|----------------------------------|
| <b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>                  |  |                                  |
| Coûts d'entrée  | L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix   | USD 0                            |
| Coûts de sortie   | L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance  | USD 0                            |
| <b>Coûts récurrents</b>   |  |                                  |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements   | USD 0                            |
| Coûts de transaction  | L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit  | USD 0                            |
| <b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>       |  |                                  |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement     | L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence | -                                |

**5. COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?****Période de détention recommandée: 5 ans**

Le produit est conservé pour environ 5 ans en moyenne et a pour but de vous fournir le rendement décrit sous la section « 1. En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cette période devrait garantir la comparabilité avec d'autres produits d'investissement sans date d'expiration fixe.

À la (aux) Date(s) d'exercice de l'option de vente, vous pouvez exercer l'Option de vente au porteur comme décrit sous la section « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. En outre, le désinvestissement ne peut se faire qu'en vendant le produit soit par le biais d'une bourse de valeurs (si le produit est coté en bourse), soit hors bourse, lorsqu'une offre existe pour un tel produit. Aucuns frais ne seront facturés par Julius Baer pour une telle transaction, cependant une commission d'exécution pourrait être facturée par votre courtier le cas échéant. En vendant le produit au lieu de l'exercer, vous pourriez obtenir moins en retour.

Dans des conditions de marché volatiles ou inhabituelles, ou en cas de perturbations techniques, la vente du produit peut être temporairement entravée ou suspendue et peut ne pas être possible du tout.

**6. COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RÉCLAMATION ?**

Les plaintes concernant la conduite de la personne qui conseille ou vend le produit peuvent être soumises directement à cette personne ou à ses superviseurs. Les plaintes concernant le produit ou la conduite de l'initiateur de ce produit peuvent être formulées par écrit à l'adresse suivante : Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, P.O. BP, 8010 Zurich, Suisse et par e-mail à : [derivatives@juliusbaer.com](mailto:derivatives@juliusbaer.com) ou via le site web suivant : <https://derivatives.juliusbaer.com/en/home>.

**7. AUTRES INFORMATIONS UTILES**

Les renseignements contenus dans le présent Document d'information clé ne constituent pas une recommandation de souscription du produit et ne sauraient se substituer à une consultation individuelle avec votre banque ou votre conseiller.

Toute documentation complémentaire relative au produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les compléments éventuels et les conditions du produit sont disponibles gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Co. Ltd Hohlstrasse 604/606, P.O. Box, 8010 Zurich, Suisse (<https://derivatives.juliusbaer.com/en/home>).

Les scénarios de performance présentés dans le présent Document d'information clés des investisseurs (« DICI ») sont basés sur une méthodologie, telle que définie dans le Règlement UE 1286/2014 sur les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), et ses règlements complémentaires. La conformité à la méthode de calcul prescrite peut entraîner des scénarios de performances et des valeurs de rendement irréalistes pour un certain nombre de produits.